

nous empressons de le signaler tel que nous le voyons, ne demandant pas mieux qu'on nous rassure en nous démontrant qu'il est imaginaire ou péril.

Quelle connexité y a-t-il entre cette proposition et les négociations qui se poursuivent ? C'est ce qu'il importe de rechercher. Nos renseignements nous permettent d'affirmer que M. Laurier n'a voulu rien faire, dans l'ordre des pouvoirs qui lui sont confiés, pour ses coreligionnaires opprimés. Il se serait contenté de renvoyer la minorité à ses persécuteurs, s'entremettant peut-être, en qualité non-officielle, entre elle et eux. Eux ont entamé des pourparlers et offert à la minorité des instituteurs catholiques, avec permis d'enseigner (pour deux ans), un inspecteur catholique, des livres de classes acceptables aux catholiques, un cours normal sous la direction de professeurs agréés par Mgr. Langevin, une représentation dans le Bureau consultatif (un piège que la minorité a évité), une représentation dans la commission des examinateurs, enfin des secours financiers, tous avantages qui constituent évidemment l'une de ces satisfactions partielles que le Saint-Père conseille d'accepter.

Or, c'est au moment où ces négociations sont à la veille d'aboutir, si elles n'ont abouti de fait, que nous arrive la proposition Fielding. N'est-il pas permis de voir dans ce double fait une application de la politique *do ut des* ? La secte donne d'une main pour retirer de l'autre. Seulement, remarquez bien la différence. Elle donne sans aucune garantie ce qu'elle pourra reprendre demain. Elle reçoit définitivement et sans le moindre risque d'avoir jamais à restituer. Quand l'opération sera terminée, qu'est-ce qui l'empêchera de reprendre tout ce qu'elle a paru céder, et, cette fois, avec d'autant plus de sécurité pour l'avenir, qu'il ne restera plus aux catholiques un seul moyen de lui imposer la reconnaissance pratique de leur droit à une part proportionnelle des deniers publics affectés au soutien des écoles ? Elle ne sera embarrassée par aucun texte de loi. Rien ne sera écrit, disent nos renseignements. Dès lors, elle n'aura pas même besoin d'annuler ce qui a été fait, il lui suffira de le désavouer.

Qui est-ce qui s'en émeuvra, en dehors des catholiques dévoués ? L'opinion saine parmi les protestants ? Elle est émuée. Le pouvoir fédéral aux mains de ceux qui le détiennent aujourd'hui ? N'est-ce pas M. Laurier qui répondait au P. Lacombe : " Si les évêques veulent avoir la guerre, ils l'auront," et qui répétait cette déclaration à un ami, au lendemain de la publication du règlement scolaire ? N'est-il pas le chef d'un parti qui s'est fait, dans tout ce conflit, l'auxiliaire le plus effectif de la secte ?